

## Les langues comme enjeux identitaires

**D**ANS la Mauritanie pluriethnique et multiculturelle, les enjeux linguistiques sont d'autant plus importants que le pays occupe une position charnière entre le monde maghrébin arabophone et le monde noir francophone.

Majoritaires à l'échelle du pays dans son entier, les Maures arabophones le sont aussi dans la plupart des régions. Quelle que soit la couleur de leur peau, ils parlent le *hassaniyya* (du nom des Hassân qui auraient arabisé la population autochtone à partir du XVI<sup>e</sup> siècle), un dialecte qui présente une étonnante unité d'un bout à l'autre du pays et n'a gardé que relativement peu de traces du berbère anciennement parlé. Quant aux Négro-africains — les Noirs de Mauritanie qui n'ont pas le *hassaniyya* comme langue maternelle —, ils se partagent en trois ethnies différentes qui toutes appartiennent à des ensembles plus vastes que les frontières ont découpés. Le pulaar, le soninké et le wolof ont quelques traits en commun en tant que langues négro-africaines mais elles n'appartiennent pas au même groupe de langues (le soninké fait partie des langues mandé alors que le pulaar et le wolof sont classés dans les langues ouest-atlantiques).

La diversité des langues maternelles crée des problèmes de compréhension mutuelle mais est également liée à la question des langues écrites qui nourrit, elle, beaucoup de réactions passionnées. Nous verrons que les relations à la fois complémentaires et conflictuelles des deux langues culturelles, l'arabe (littéraire) et le français, ne sont pas dissociables des relations changeantes entre les différentes communautés linguistiques et en particulier de l'évolution de leurs poids respectifs sur la scène politique.

### La politique linguistique au moment de l'Indépendance

Lorsque la Mauritanie devient indépendante en 1960, l'arabe

(littéraire) est langue nationale, mais le français est la seule langue officielle du nouvel État. Cette situation découle presque directement des mesures prises durant la période coloniale.

### ***L'arabe comme langue de culture***

A côté de la culture arabe populaire, en dialecte — celle de l'ensemble de la communauté maure —, existe une autre culture arabe, celle du Coran, qui repose toute entière sur l'arabe classique. En principe, cette seconde culture est commune à tous les Mauritaniens car la population, musulmane à 100 %, est censée connaître la langue du Livre. En réalité la maîtrise de l'arabe littéraire a toujours été le fait d'une minorité, même dans la société maure. En effet l'école coranique, seule à concerner plus ou moins profondément toutes les couches de la société traditionnelle, tourne entièrement autour de la récitation du texte sacré.

Chez les Maures, la culture arabe classique, très imprégnée d'islam, était l'apanage des groupes maraboutiques. Eux seuls poursuivaient jusqu'au bout la mémorisation du Coran et fournissaient enseignants et étudiants des *mahazra-s*, sorte d'établissements supérieurs de l'enseignement traditionnel. Chez les Négro-africains, la situation était comparable car seuls les enfants de grande famille ou ceux destinés à devenir marabout avaient droit à une explication de textes dans leur langue maternelle.

Pendant toute la période coloniale, l'école coranique s'est plutôt généralisée, les enfants y allant souvent plusieurs années avant d'entrer à l'école française. Par contre le nombre d'étudiants des *mahazra-s* n'a cessé de diminuer.

### ***La place du français***

La langue du colonisateur, en 1960, est à la fois la langue de l'administration, la langue de travail des services publics et la langue quasi unique de l'enseignement public — même si elle n'est connue que d'une toute petite minorité. Les fonctionnaires, qui ont la responsabilité du jeune État, ont été formés par l'école coloniale et leur recrutement porte les marques de la politique de scolarisation suivie jusque-là.

Sauf exceptions, les hommes issus des classes dominées des sociétés traditionnelles, qui n'ont eu accès qu'aux écoles de village, ont tiré peu de bénéfice de leur scolarisation. Pour les fils de bonnes familles maures, que l'administration en place n'arrivait pas attirer dans ses établissements scolaires, furent ouvertes des *medersa-s* où la part du français était très réduite, à la différence des autres écoles.

Sur le Fleuve où elle s'est implantée en premier, l'école française n'a pas rencontré la même hostilité que chez les Maures et

est même plutôt fréquentée par les jeunes nobles, du moins chez les Toucouleurs.

L'administration française ne cessera de faire pression sur les populations maures pour les amener à scolariser leurs enfants et finalement, grâce notamment aux écoles de campement, les effectifs globaux passeront de 1 487 élèves du primaire en 1946 à 11 212 en 1960. Les medersa-s peuvent alors être supprimées, en échange de l'introduction de quelques heures d'enseignement d'arabe dans toutes les écoles. Les Noirs du Fleuve y sont favorables, mais l'administration a tendance à leur en refuser le droit, car elle fait la différence entre l'arabe « langue de culture » des arabophones (qu'elle accepte) et l'arabe « langue religieuse » de tous (qu'elle refuse au nom de l'idéologie laïque de l'école française).

### **L'arabité en question : les années 70**

Dès le début des années 60, la prééminence du français sur l'arabe est, pour la collectivité maure, un signe difficilement acceptable d'aliénation culturelle mais les revendications marocaines sur la Mauritanie ne facilitent pas un changement rapide des rapports entre les deux langues. Bientôt celui-ci va se réaliser dans le contexte de la sédentarisation massive des nomades maures, ruinés par la sécheresse.

#### ***La crise de 1966***

En janvier 1966 est promulgué le décret d'application de la loi rendant l'arabe obligatoire pour tous dans l'enseignement secondaire. Les élèves d'ethnies noires se mettent immédiatement en grève pour protester et sont soutenus par de hauts fonctionnaires noirs. Les uns et les autres voient dans l'arabisation une mesure susceptible de les pénaliser aux examens et dans leur accès à la fonction publique.

Le congrès du parti unique, en juin 1966, mécontente les plus extrémistes en se prononçant pour le bilinguisme arabe/français, mais parvient à calmer les esprits. Compte tenu de la place prédominante exercée jusqu'alors par le français, les principales mesures adoptées n'égalisent pas encore les statuts des deux langues. L'arabe est officialisé et voit ses horaires augmenter dans l'enseignement — un tiers du temps au primaire —, mais le français conserve un horaire important au secondaire et reste la langue d'enseignement des matières scientifiques.

Cependant une mesure aux conséquences importantes est adoptée par la réforme de 67, c'est l'ajout d'une année supplémentaire entièrement arabisée, préalablement au cycle primaire habituel de six

ans. Le programme de cette première année, pratiquement identique à celui de l'école coranique (alphabétisation et religion), aide certainement à faire accepter cette mesure mais il contribue à faire de l'arabe à l'école une matière très marquée par le contenu et les méthodes de l'enseignement traditionnel.

### **La réforme de 1973 et son contexte**

Alors que la réforme de 67 est menée dans un contexte d'idéologies nationalitaires, celle de 73 se fait plutôt dans un contexte de luttes unitaires contre le « néocolonialisme ». C'est en effet à la même époque que, sous la pression des *kadhifines* (les « prolétaires »), le gouvernement d'ould Daddah prend un certain nombre de mesures destinées à renforcer l'indépendance économique du pays (nationalisation de la Miferma, sortie de la zone franc, révision des accords de coopération avec la France).

Au niveau culturel, la promotion de l'arabe est réclamée avec insistance et transparait notamment dans la nouvelle grille de programme radiophonique qui est alors mise en place (55,60 % en langue arabe contre 19,40 % seulement pour le français). C'est aussi l'époque où s'ouvre à Nouakchott le centre culturel libyen qui, outre son influence politique, jouera un certain rôle dans la formation de dactylographes (notamment parmi les femmes). Il vient renforcer l'action du centre culturel égyptien, ouvert dès 1961, qui a déjà eu une influence importante auprès des étudiants des mahazra-s. L'un et l'autre concurrencent l'influence du centre culturel français St-Exupéry, inauguré en 1965.

Quant à la réforme de 73, elle se réduit, une fois de plus, à une réforme linguistique : arabisation totale des deux premières années de l'enseignement primaire, augmentation des heures d'arabe dans les années suivantes — la 7<sup>e</sup> année est supprimée —, création d'une filière arabe dans le secondaire avec seulement quatre heures de français. Cela tient à plusieurs facteurs qui dépendent en grande partie de la conjoncture économique. En effet la sécheresse, en vidant l'arrière-pays maure de sa population, a fourni au mouvement d'opposition un encadrement largement issu de l'enseignement traditionnel. C'est pour ouvrir au plus vite écoles et emplois aux nomades déracinés, et absolument pas francisés, que le gouvernement a augmenté les horaires d'arabe. Pour les mêmes raisons les élèves issus des mahazra-s peuvent dorénavant entrer par concours dans l'enseignement public. De ce fait, cependant, la filière arabisée, qui allait hériter régulièrement d'élèves totalement débutants en français, aurait bien du mal à ne pas être fortement influencée par l'enseignement traditionnel.

### **Après le coup d'État militaire de 1978**

La fin de la décennie 70 fait apparaître un progrès considérable de l'arabe par rapport à la décennie précédente.

Alors que le centre culturel égyptien, qui a fortement contribué à l'émergence d'une sensibilité intellectuelle arabe moderne, cesse pour quelques années ses activités après la réunion du Camp David (cause de la rupture des relations diplomatiques entre la Mauritanie et l'Égypte), un centre culturel irakien ouvre ses portes (1). C'est le début d'une période (qui durera jusqu'en 1991) pendant laquelle l'Iraq sera très actif en Mauritanie : outre l'influence politique du baathisme irakien — qui connaîtra des hauts et des bas —, il faut noter l'aide importante apportée par ce pays (il financera en particulier la télévision mauritanienne qui commencera à émettre en 1984).

En 1979 est créé l'ISERI (Institut supérieur d'études et de recherches islamiques) qui attire vite un grand nombre d'étudiants. Ouvert exclusivement aux diplômés de langue arabe, cet établissement est destiné à former des magistrats, des professeurs de morale et des prédicateurs de mosquées. En effet, les militaires qui ont pris le pouvoir en 1978 ont instauré la *charia* et arabisé le droit privé.

Dans l'enseignement, les bases sont posées pour que l'arabe soit bientôt à égalité avec le français, quand il ne s'impose pas exclusivement. Pour le CMSN (Comité militaire de salut national), il s'agit en effet de viser, à terme, un système éducatif dans lequel l'arabe sera la langue ciment du pays, commune à l'ensemble des Mauritanien.

Dans le primaire, la réforme de 1978 accentue l'arabisation de l'enseignement puisque la place du français est limitée à 5 heures par semaine à partir de la 3<sup>e</sup> année. Cependant cette arabisation est un peu masquée par le fait qu'une filière dite « bilingue » est ouverte aux Négro-africains. Pour eux, l'enseignement est à nouveau ce qu'il était en 1967, à peu de chose près : une année entièrement arabisée puis des horaires où le français l'emporte (23 heures sur 30). Si le qualificatif de « bilingue » n'est pas très justifié pour le primaire, il l'est encore moins, remarquons-le, pour le secondaire où l'on ne comprend pas, à la vue des horaires de langues, pourquoi il s'appliquerait plus à une filière qu'à l'autre. En fait on ne souhaite pas donner, à l'arabe des filières bilingues, le même poids qu'au français dans les filières arabes. La hausse des coefficients de l'arabe et de l'IMCR (Instruction morale, civique et reli-

(1) Un centre syrien (très actif dans le domaine culturel) s'ouvrira en 80-81, suivi en 82 d'un centre saoudien (surtout riche en livres religieux) — il a été fermé depuis. Le

centre culturel marocain, qui commencera ses activités en 89, sera apprécié pour sa bibliothèque universitaire et pour les conférences qui s'y donneront.

gieuse, toujours enseignée en arabe) pour les examens et concours de la filière bilingue, en avril 79, fort mal acceptée par les élèves négro-africains, n'est que l'un des signes visibles de l'arabisation rampante.

Par ailleurs il faut noter qu'en obligeant tous les arabophones de Mauritanie à mettre leurs enfants dans la filière arabisée, les autorités n'ont pas permis à l'élite intellectuelle maure francophone de donner à ses enfants une éducation en français, qu'elle le souhaite ou non. De même, malgré la tension sociale entre Maures blancs et Maures noirs, la réforme de 78 créait objectivement une solidarité d'intérêts entre tous les arabophones alors qu'elle rejetait les Négro-africains dans une situation de privilégiés en sursis. A cette époque en effet, il était clair que la filière francisante avait nettement plus de moyens que l'autre : moyens humains (enseignants mieux formés, assistance étrangère de qualité en grand nombre et moyens matériels (manuels beaucoup plus nombreux en français).

### **Langues nationales ou francophonie ?**

La décennie 80, au cours de laquelle apparaissent les conséquences de l'arabisation au niveau de l'enseignement et de ses débouchés, voit grandir le mécontentement des minorités nationales. Encore limités aux élèves en 79-80, les mouvements revendicatifs prendront petit à petit une tournure plus radicale, du moins chez ceux qui osent manifester leur désaccord.

#### ***Le piège des langues nationales***

Lors de la dernière réforme de l'enseignement, la filière dite bilingue n'est ouverte officiellement qu'à titre transitoire. Elle doit, à terme, être remplacée par une filière en langues nationales où chaque enfant suivra un enseignement dans sa langue maternelle (arabe, pular, soninké et wolof) et apprendra dès le primaire la langue d'une autre ethnie qui sera nécessairement, pour les Négro-africains, la langue arabe.

Un ILN (Institut des langues nationales), chargé de préparer la mise en pratique de cette réforme, est créé dans la foulée (fin 79). En octobre 82, 12 classes expérimentales, fonctionnant dans les trois langues nationales, sont ouvertes. Neuf ans plus tard, on compte 46 divisions pour 1 184 élèves. Mais en 85, à l'issue de la phase d'expérimentation, la réforme prévue n'est pas mise en place et le collège n'est pas prêt à accueillir les élèves sortant du primaire. Malgré l'intérêt initial de certains Négro-africains, notamment Haal-Pulaaren, la désaffection ne tarde pas à se faire sentir, d'autant que le projet n'a jamais convaincu tout le monde. Il faut

dire que l'idée de faire des langues négro-africaines, en quelques années, des langues d'enseignement et de formation, paraissait irréaliste et plutôt destinée à détourner l'attention de l'enseignement en français.

### ***Le recul du français***

Conséquence directe des différentes réformes, la diminution des effectifs de la filière francisante s'observe à tous les niveaux : en 91-92, seulement 8,4 % dans le primaire, 20,8 % dans le secondaire, moins de 30 % dans le supérieur mauritanien.

Dans le secondaire technique le pourcentage est plus élevé, mais en dix ans la scolarisation en arabe est passée quand même de 10,5 % à 54,5 %.

Il reste bien sûr des établissements où le bilinguisme se porte bien (essentiellement le CSET et l'ISS qui enseignent les sciences exactes et la technique), mais il faut noter que, derrière l'appellation « bilingue », se cachent parfois des options qui imposent l'arabe aux francisants, sans imposer le français aux arabisants.

Quant aux autres formations professionnelles, notamment celles menant aux emplois subalternes de la fonction publique (infirmiers, secrétaires, gendarmes, militaires), elles ont été elles aussi largement arabisées, tant par des filières arabes créées sur place que par l'envoi de stagiaires à l'étranger (l'Algérie et l'Iraq ont fortement contribué à arabiser les sphères militaires et para-militaires).

### ***A nouveau les conflits nationalitaires***

Un lien s'impose entre cette importante évolution de l'enseignement et de l'emploi (on est loin des années 60 où les Négro-africains constituaient la plus grande part de la force de travail qualifiée du secteur moderne) et les événements politiques qui ont marqué les années 80 (2). Il faut voir bien sûr le poids des idéologies en présence durant cette décennie : nationalisme arabe d'une part, surtout sous sa forme baathiste, nationalisme noir d'autre part, avec les déclarations anti-arabes du mouvement FLAM (Forces de libération des africains de Mauritanie). Nous sommes persuadés cependant qu'à un certain niveau, compte tenu du nombre limité de places disponibles aussi bien dans l'enseignement que dans la fonction publique, les rapports établis entre l'arabe et le français retentissent directement sur les rapports inter-ethniques. Et de ce point de vue, tout concourt à faire qu'arabité et arabophonie s'opposent

(2) Les mouvements des Noirs dans l'armée (tentative de coup d'État en octobre 87) pourraient avoir été déclenchés, en par-

tie, par des problèmes de barrage à la promotion à cause de l'arabe.

à négro-africanité et francophonie. Les événements de 1989, au départ entre la Mauritanie et le Sénégal, sont d'ailleurs bientôt interprétés comme étant, d'une certaine façon, un conflit entre les Maures arabophones soutenus par des pays arabes comme l'Iraq et l'Arabie Saoudite et les Négro-africains francophones soutenus par des pays occidentaux comme la France. Face à la majorité arabe au pouvoir qui tourne le dos à la francophonie (3), les Noirs, qu'ils soient Mauritaniens ou immigrés, sont beaucoup plus proches des Occidentaux, et cela surtout par la langue française.

Après les événements de 89 et l'expulsion de Négro-africains mauritaniens (surtout Haal-Pulaaren et Wolofs), après les disparitions de militaires noirs dans les casernes fin 90, c'est véritablement à des minorités sans pouvoir et sans influence que sont imposées les dernières mesures consacrant l'arabisation du pays : la nouvelle constitution qui, en 92, reconnaît comme seule langue officielle l'arabe, d'une part, la fermeture de nombreuses classes bilingues d'autre part (4).

### **Une page en train de s'écrire**

La principale question, dorénavant, est celle de la place du français dans l'avenir. Elle est évidemment liée à la qualité des relations entre la Mauritanie et la France, mais elle est aussi influencée par le nombre de Mauritaniens francophones et par la place du français, tant dans les médias que dans l'enseignement.

Depuis que le pouvoir d'Ould Taya s'est donné une apparence de légitimité, la France semble s'attendre à ce que sa langue nationale, cessant d'apparaître comme la langue étendard des minorités non-arabophones, conserve sa place de première langue étrangère du pays et soit considérée comme un outil de travail pour les activités techniques et scientifiques, ainsi qu'un véhicule du progrès et de la modernité. On peut penser que l'attention qu'elle porte au système éducatif mauritanien (financement du Parsem, — Projet d'appui à la rénovation du système éducatif mauritanien) est la preuve que la France continue à se sentir concernée par l'enseignement mauritanien.

D'une certaine manière, on peut dire que le français se porte encore très bien (il y a toujours une version française du *Journal*

(3) C'est l'impression que l'on a en général même si tel ministre, qui fait une déclaration fracassante contre le français, met ses propres enfants à l'école française et même si le Président du CMSN est beaucoup plus à l'aise en français qu'en arabe littéraire, comme bon nombre de ceux qui l'entourent.

(4) Le développement de l'école privée, très net ces dix dernières années, est une réponse à la baisse de la qualité de l'enseignement public, un recours contre les échecs aux examens, mais aussi un moyen de choisir sa filière.



*officiel*, les journaux indépendants sont plus lus en français qu'en arabe, les imprimés de l'administration sont toujours bilingues — sinon en français seulement —, etc.). D'un autre côté ces divers indices dissimulent mal le fait qu'on a affaire, avec les générations montantes comme avec une partie des gens nouvellement au pouvoir, à une Mauritanie de moins en moins francophone.

Il y a néanmoins une forte demande, notamment de la part des adultes, pour apprendre le français et cela change un peu de l'attitude des Maures dans les années 89-92. Est nouvelle aussi l'attitude des Négro-africains qui précisent qu'ils n'auraient pas été aussi hostiles à l'arabe par le passé si cette langue ne leur avait pas été « imposée ».

On se demande quand le français sera réellement traité comme il doit l'être (une langue étrangère devant être enseignée comme telle) alors que l'enseignement du français au primaire est très chaotique pour les élèves de la filière arabe. Tant que le fondamental sera calqué sur l'enseignement traditionnel (et que les élèves pourront entrer dans le secondaire sans aucun niveau de français), tant que l'arabe ne sera pas enseigné aux Négro-africains avec une pédagogie adaptée de langue étrangère, le bilinguisme arabe/français, qui semble toujours souhaité, ne progressera pas. Mais il faut bien voir qu'en Mauritanie, jusqu'à présent, toutes les solutions aux problèmes linguistiques et pédagogiques ont été occultées par les prises de position idéologiques.

**Catherine Taine-Cheikh**

*Institut mauritanien de recherche scientifique, Nouakchott*